

# COMIFAC NEWS



Bulletin d'information de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale

## ► *Editorial*

*Par le secrétaire exécutif de la  
COMIFAC* p.1

## ► *Activités de la comifac*

*La COMIFAC en marche* p.2 & 3

## ► *Vie des Réseaux*

*La Coopération Allemande* p.4

## ► *Sujets Spécifiques*

*Forcoms* p.5

## ► *Vie des pays*

*La RDC* p.6

## ► *Agenda*

*Calendrier des événements* p.7

## ► *Interview du Ministre*

*Réforme de la CEFDHAC* p.8

**Premier Forum  
International  
des Peuples  
Autochtones  
d'Afrique  
Centrale**

**Par le Prof. Jonas NAGAHUEDI MBONGU SODI**  
**Secrétaire Exécutif de la COMIFAC**

COMIFAC News, est le bulletin d'information périodique de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Il est produit par le Secrétariat Exécutif avec pour objectif d'informer le public et les partenaires sur les activités menées par l'organisation dans le domaine de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en général et, sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de convergence sous-régional en particulier.

Dans cette optique, le présent numéro de COMIFAC News met en exergue entre autres activités marquantes de ces derniers mois, la tenue à Bata, République de Guinée Equatoriale, de la réunion sur la finalisation de l'étude relative à la mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC adopté par les Chefs d'Etat lors du Sommet de Brazzaville de février 2005. La mise en place dudit mécanisme constitue la priorité de la feuille de route de la présidence équato-guinéenne de la COMIFAC et marque l'engagement de la sous-région à mobiliser des ressources financières conséquentes et propres à garantir le fonctionnement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et celui des institutions sous-régionales partenaires impliquées dans la mise en œuvre du Plan de convergence.

L'adoption prochaine des textes nécessaires à la mise en place de ce mécanisme permettra à l'organisation d'asseoir sa crédibilité et son rayonnement tant au plan sous-régional qu'international, de mobiliser davantage de ressources financières auprès des partenaires internationaux membres du PFBC et enfin, de répondre à la logique d'une intégration régionale cohérente et structurée.

Vous trouverez dans ce numéro 3 du Bulletin COMIFAC News, des développements relatifs à la réunion de Bata, des articles sur le Forum international des peuples autochtones d'Afrique Centrale qui s'est tenu à Impfondo, République du Congo, du 10 au 15 avril dernier et sur l'initiative FORCOMS (Forest Concession Monitoring System in Central Africa). Une attention particulière a été portée dans cette édition sur la coopération allemande, en prévision de la reprise prochaine par l'Allemagne de la facilitation du PFBC. Enfin, L'interview du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, son Excellence Elvis NGOLE NGOLE finira d'éclairer les lecteurs sur les enjeux de la toute récente réforme de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Je me réjouis tout particulièrement de la parution du présent numéro du bulletin COMIFAC News qui intervient après la réunion de Bata et à la veille du prochain Conseil Extraordinaire des Ministres, rendant ainsi compte des actions concrètes sur les engagements pris par les Chefs d'Etats d'Afrique Centrale en faveur de nos écosystèmes forestiers.

## LA COMIFAC EN MARCHÉ...

La COMIFAC continue son bout de chemin sur la scène sous-régionale et se positionne davantage comme l'instance d'harmonisation, de coordination et de suivi des politiques et initiatives en matière de forêt-environnement en Afrique Centrale.

Les activités relatives au suivi de la mise en œuvre du plan de convergence et aux principales résolutions du Conseil des Ministres ont porté sur :

- La réalisation d'études et la mise en place des groupes thématiques de travail;
- La finalisation du processus de formulation du programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PASR-LCD) ;
- Le renforcement des capacités.

### Les études et la mise en place de groupes

#### thématiques de travail

Afin de se doter d'un système de suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de convergence, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a commandité une étude dont les propositions ont été finalisées au cours d'un atelier sous-régional tenu du 24 au 25 avril 2007 à Bata (Guinée Equatoriale). Cette étude s'articule autour des points suivants :

- Le montage institutionnel et le fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
- La création de l'observatoire des forêts d'Afrique Centrale ;
- Les indicateurs de performance et d'impact.

En plus de la validation de ce système, le Secrétariat Exécutif a procédé à la mise en place de deux groupes de travail thématiques et d'un réseau d'experts respectivement :

- La Task Force AFLEG-FLEGT pour le suivi de la mise en œuvre des aspects de gouvernance forestière, du Plan de Convergence, de la Déclaration Ministérielle AFLEG et du Plan d'action FLEGT ;
- Le groupe de travail biodiversité pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) dans la sous-région ;
- Le réseau COMIFAC-MDP pour préparer la sous-région aux enjeux du Protocole de Kyoto et la diffusion des informations relatives au développement de projets MDP dans le Bassin du Congo.

### Le programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification

L'Afrique Centrale vient de finaliser la formulation de son programme d'action sous-régional de lutte contre la dégradation des terres et la

# ACTIVITES DE LA COMIFAC

désertification (PASR-LCD) lors d'un forum sous-régional tenu du 12 au 13 juin 2007 à Kinshasa.

Le PASR, lancé en octobre 2005 avec le soutien financier du Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la désertification a également bénéficié de l'appui financier du projet GTZ d'appui à la COMIFAC.

Il vise à harmoniser et renforcer l'efficacité des plans d'action nationaux (PAN) à travers la gestion des ressources naturelles partagées ou transfrontalières et la réalisation de programmes d'envergure sous-régionale comme le renforcement des capacités.

Pour faciliter sa mise en œuvre, une stratégie de mobilisation des financements basée sur le mécanisme de financement autonome et l'appui des partenaires au développement (Mécanisme Mondial, GTZ, etc.) a par ailleurs été proposé.

## Le renforcement des capacités

Dans le cadre du renforcement des capacités, les actions ont porté sur :

- l'organisation des ateliers de formation respectivement des membres du réseau COMIFAC-MDP sur les projets MDP forestiers en matière de boisement/reboisement et d'énergie à Kinshasa du 18 au 23 juin 2007 et des membres de la Task Force AFLEG-FLEGT sur la gouvernance forestière à Brazzaville du 05 au 10 juillet 2007 ;
- l'organisation des concertations telles que la réunion des Points Focaux FNUF tenue en avril 2007 à Libreville préparatoire à la septième session du FNUF sur l'instrument juridiquement non contraignant (IJNC) et la réunion des Points Focaux Changements climatiques sur la « déforestation évitée » tenue du 31 juillet au 03 août 2007 à Douala ;
- l'organisation des réunions du groupe de travail biodiversité d'Afrique Centrale de mai et septembre 2007 à Douala pour préparer les réunions SUBSTA et APA de Paris et Montréal.

*Par Martin Tadoum*

## Brèves

- Monsieur MATA Joseph Roland a été nommé Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, à la suite du remaniement ministériel du 07 septembre 2007.
- Monsieur ZE MEKA Emmanuel, de nationalité camerounaise, a été élu Directeur exécutif de l'OIBT en mai 2007.
- Dr. Timothée FOMETE a été nommé Directeur exécutif de la Fondation TNS, basé à Yaoundé.
- La Grande Bretagne a officiellement annoncé la mise en place d'un Fonds fiduciaire d'un montant de 50 millions de £ pour la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo.
- Le Président français, Nicolas Sarkozy, a officiellement annoncé l'affectation de 50 millions d'€ au secteur forêt environnement du Gabon dans le cadre de la remise de dette.

## Processus de mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC

Conformément aux recommandations du Conseil Extraordinaire des Ministres de la COMIFAC de mars 2006, et en référence au Traité des Chefs d'Etat de la COMIFAC de février 2005 à Brazzaville, le choix d'un mécanisme de financement autonome pour la COMIFAC s'est finalement porté sur l'option d'une taxe assise sur les importations des pays tiers par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionale, notamment la CEEAC, la CEMAC, et l'OHADA.

A la suite de cette décision, une réunion d'experts de la sous-région réunissant des hauts responsables des Ministères des Finances et les coordonnateurs nationaux COMIFAC s'est tenue à Bata les 26 et 27 avril 2007, pour clarifier et valider les aspects techniques relatifs à la mise en place de ce mécanisme, à savoir :

- Le niveau de prélèvement, fixé à 0.1% des importations des produits originaires des pays tiers de l'espace COMIFAC, pour financer l'opérationnalisation du plan de convergence sous-régional, le fonctionnement et l'équipement du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et de ses organisations partenaires mentionnées dans le traité, à savoir l'OCFSA, la CEFDHAC, le RAPAC, et l'ADIE.
- Le mode de recouvrement du prélèvement par les douanes de chaque pays selon un versement direct sur un compte COMIFAC hébergé au sein des Banques Centrales des États.
- Le remplacement de la clé de contribution égalitaire par une clé de contribution indexée sur le potentiel forestier des Etats membres pour assurer à chaque Etat une contribution plus équitable au financement du Plan de Convergence.
- La finalisation du texte instituant au niveau sous-régional le prélèvement et la nature exacte des exonérations possibles pour sa validation et son inclusion dans les lois de Finances 2008 de chaque Etat membre.
- Le manuel d'application et de gestion du prélèvement pour appuyer l'inscription du prélèvement dans les lois de finances.

A travers ce mécanisme, la COMIFAC qui repose aujourd'hui sur le système classique des contributions égalitaires des Etats membres à partir des budgets nationaux, espère mobiliser des ressources plus conséquentes et plus régulières afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide internationale.

Le processus de mise en place du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC se poursuivra prochainement à l'occasion d'un Conseil Extraordinaire des Ministres de la COMIFAC qui validera notamment les résultats de l'atelier des experts de Bata et contribuera à renforcer la mobilisation politique nécessaire des Etats.

*Par Thierry Liabastre*





## FORCOMS : Une initiative originale en faveur de la légalité des concessionnaires forestiers

Dans le cadre de l'initiative FORCOMS (Forest Concession Monitoring System in Central Africa), initiée en 2004 par le WRI (World Resources Institute), l'UICN (Union Mondiale pour la nature) et l'IFIA (Association Internationale des Industries Forestières), un atelier d'échange sous-régional s'est tenu à Brazzaville les 20 et 21 mars 2007 derniers.

Cet atelier sous-régional a d'abord permis de mettre en valeur les acquis de cette initiative qui sont :

- La validation du référentiel national FORCOMS du Cameroun, Congo, Gabon, et de la République Centrafricaine. Ces référentiels nationaux sont aujourd'hui disponibles pour servir de base à l'élaboration d'une grille nationale de légalité de l'exploitation forestière dans les pays respectifs, en concordance avec les négociations nationales sur les Accords de Partenariat Volontaire FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade)
- La promotion au niveau de la sous-région de l'initiative FORCOMS pour sa reconnaissance par les Etats, et les principaux intervenants du secteur forestier;

L'atelier a ensuite permis d'arrêter une vision commune sur le positionnement de FORCOMS par rapport aux autres initiatives FLEGT en cours :

- Les sociétés adhérentes peuvent, via le web, diffuser au grand public une information vérifiée sur leur engagement en matière de légalité des bois.
- La position de FORCOMS par rapport à la certification est un premier pas vers l'attestation de légalité, étape intermédiaire au label type FSC (Forest Stewardship Council) ou PAFC (PanAfrican Forest Certification).

Enfin, l'atelier a permis de fixer les modalités pour l'opérationnalisation de cette initiative, avec notamment:

- L'ébauche des Termes de références du futur coordonnateur sous-régional, et des facilitateurs nationaux FORCOMS;
- La proposition du Plan d'action pour la prochaine phase de mise en œuvre opérationnelle de FORCOMS ;
- Le recueil des déclarations d'intention des bailleurs /donateurs potentiels.

Toutefois, pour s'assurer du soutien des différents bailleurs à cette prochaine phase, FORCOMS devra porter une attention particulière à l'adhésion volontaire d'un certain nombre de sociétés forestières et au rapprochement avec d'autres initiatives de promotion de la gestion durable en faveur de la traçabilité des bois et de la certification forestière.

Par Thierry Liabastre

## Forum International des peuples Autochtones d'Afrique Centrale

La République du Congo, avec l'appui technique, financier et matériel des partenaires au développement, a organisé du 10 au 15 avril à Impfondo, le premier Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC).

Les travaux réalisés au cours de ce forum, ayant pour thème « L'implication des populations autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale », étaient présidés par le Ministre Henri DJOMBO, représentant du Président de la République du Congo, son Excellence Denis SASSOU NGUESSO.



FIPAC 2007

Les principaux objectifs du forum étaient de:

- renforcer les connaissances des Peuples Autochtones sur leurs droits reconnus dans les législations nationales et dans les conventions internationales;
- favoriser l'échange d'expériences en matière de reconnaissance et de protection de leurs droits;

Les travaux ont permis aux participants d'identifier les étapes du processus qui rendraient possible le dialogue entre les Etats d'Afrique centrale et les peuples autochtones. Il s'agit entre autres de :

- Poursuivre et finaliser le plan d'action stratégique sous-régional sur les peuples autochtones et la gestion durable des forêts ;
- Institutionnaliser le FIPAC et mettre en place un mécanisme de suivi impliquant le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC ;
- Renforcer l'implication des peuples autochtones dans la mise en œuvre du Plan de convergence et prendre en compte leurs préoccupations et spécificités dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;
- Mettre en place au sein des Etats, des actions visant à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (évaluation des impacts des projets et programmes les concernant).

Le forum était marqué par une animation culturelle permanente, assurée par les délégués des peuples autochtones et leurs frères et soeurs du département de la Likouala et des départements voisins. Deux grandes soirées culturelles organisées au lieu dit Gangania, site abritant le village du forum, ont été organisées à l'intention des participants au Forum.

Par Patrice Bigombe Logo

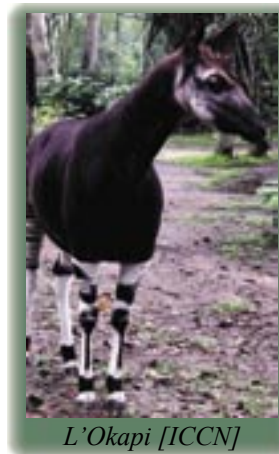
## LA RDC ET LE PLAN DE CONVERGENCE

La République Démocratique du Congo est située au cœur de l'Afrique et couvre une superficie de 2.345.000 km<sup>2</sup>. Sur le plan socio-politique, la situation du pays reste fragile en dépit des progrès enregistrés dans le processus de transition. Cette fragilité est due à l'acuité de la crise sociale et à la persistance des tensions dans l'Est du pays. Toutefois, le pays retrouve progressivement la paix depuis les accords de Lusaka conclus en 2002.

L'économie congolaise a favorablement réagi au retour de la paix et aux efforts de stabilisation et de réformes entrepris par le Gouvernement depuis 2001. En effet, après plus d'une décennie d'instabilité politique et de récession, le PIB a enregistré une croissance réelle de 5,2% en moyenne sur la période 2002-2004 qui tient notamment à la reprise des activités des secteurs minier et forestier.

Du point de vue de sa couverture végétale, la RDC possède environ 145 millions d'hectares de forêts naturelles représentant environ 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47% de celles de l'Afrique. Ces forêts jouent un rôle dans la conservation de la biodiversité.

La RDC est de loin le pays d'Afrique doté de la biodiversité la plus élevée. Elle héberge des espèces endémiques comme l'okapi, le rhinocéros blanc, le gorille de Grauer, le bonobo et le paon congolais.



L'Okapi [ICCN]

Les forêts de la RDC ont également une importance socio-économique pour les populations locales et autochtones qui y vivent et en dépendent pour leur survie.

Le secteur forestier de la RDC dispose au plan institutionnel, d'un Ministère de l'Environnement appuyé dans l'accomplissement de ses missions par deux structures para-étatiques, l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZBC) et, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Au niveau législatif, la RDC s'est dotée d'un ensemble de textes régissant la gestion forestière. Il s'agit de : la Loi 11/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier en République Démocratique du Congo et des lois spécifiques gouvernant la conservation de la nature (1969) et de la chasse (1982). Le pays a par ailleurs entamé la préparation des textes réglementaires et le ré-examen de la législation sur la conservation de la nature et sur la chasse.

**A l'instar des autres pays de la sous-région, la RDC a entrepris des actions visant la mise en oeuvre du plan de convergence.**

En effet, la RDC à travers son code forestier, a développé sa propre vision de la gestion forestière tout en tenant compte des tendances en cours dans la sous-région et au niveau international.



Sur le plan de l'organisation du territoire forestier, le découpage des forêts se fait désormais selon trois catégories qui correspondent chacune à une vocation prioritaire : les forêts de conservation, les forêts de production permanente et les

forêts vouées au développement rural ou à d'autres affectations. L'aménagement durable est désormais obligatoire dans toutes les forêts de production du domaine permanent.

En ce qui concerne la gestion participative des ressources, le nouveau Code prévoit une gestion directe par les communautés locales des ressources forestières du domaine rural à travers le concept de concession communautaire ainsi que, la participation de tous les acteurs par l'établissement de conseils consultatifs provinciaux.

En outre, est désormais prévu le partage des bénéfices issus de l'exploitation du bois par la rétrocession de 40 % du produit des adjudications aux entités locales décentralisées.

Concernant la valorisation durable des ressources forestières, la RDC s'est engagée dans un processus de réorganisation des modalités d'octroi des concessions forestières d'un système de distribution discrétionnaire des contrats de concession vers un cadre d'accès fondé sur l'adjudication publique, afin de garantir une meilleure transparence dans l'attribution des titres d'exploitation.

Dans le domaine de la conservation de la diversité biologique, le défi du Gouvernement est de développer le réseau actuel des aires protégées (PN de la Garamba, de Salonga, de Virunga et de Kahuzi-Biega,...) pour qu'il atteigne 15% du territoire national contre 8 % actuellement.

La RDC dispose en outre d'un agenda prioritaire de réformes à engager dans le secteur forestier. Ce dernier s'articule autour de quatre thèmes à savoir : l'équité dans l'accès aux ressources et aux revenus générés par l'exploitation de ces ressources ; la durabilité écologique et socio-économique grâce à l'aménagement forestier et au respect des droits des populations locales et autochtones ; l'application méthodique des accords intervenus entre l'État et les exploitants forestiers ; la transparence et la participation publique grâce à une information correcte et complète du public.

La RDC est également favorable à la signature des Accords de Partenariat Volontaires (APV) avec l'Union Européenne dans le cadre du processus FLEGT.

*Par Jacques Tunguni, Coordonnateur National COMIFAC*

# AGENDA

En rouge, réunions dont les dates ou lieux sont susceptibles de modification

DATE	OBJET	LIEU	ORGANISATEUR
<b>Septembre 2007</b>			
03-07	Réunion du groupe de travail Biodiversité (GTBAC) sur l'accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques	Douala	SE COMIFAC
03-14	Huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	Madrid, Espagne	Secrétariat CCD
19-20	high-level international conference on Forest Law Enforcement and Governance	Pekin - Chine	Allemagne - UK - UE - Chine
25 et 27	Réunion de pré-restitution de l'évaluation du PFBC	Libreville et Yaoundé	France-Allemagne
<b>Octobre 2007</b>			
01	Atelier-débat sur la promotion de la certification forestière dans le Bassin du Congo	Douala	IFIA-ATIBT
09-10	1ère réunion préparatoire à la 6ème CEFDHAC	Douala - Cameroun	
08-12	5ème réunion CDB du groupe accès et le partage des avantages tirés des ressources génétiques (ABS)	Montréal - Canada	CDB
10-11	Réunion du groupe d'experts de l'Annexe I de la CCNUC	Paris	CCNUC
11	Assemblée Constitutive du RIFFEAC (Réseau des institutions de formation en Afrique Centrale)	Yaoundé - Cameroun	COMIFAC - France
16-18	Atelier sous-régional de validation de la convention sous-régionale sur le contrôle forestier	Douala - Cameroun	COMIFAC - Projet FAO
16-19	Voyage d'affaires pour la promotion de la certification forestière et le commerce du bois certifié entre Espagne-Bassin du Congo	Brazzaville - Congo	WWF-OAB-Gouvernement congolais
18-19	Science for Nature Symposium on Reducing Emissions from Deforestation	Washington, DC - USA	WWF
15-19	5ème réunion du groupe "savoir traditionnels" CDB	Montréal - Canada	CDB
22-26	Second atelier COMIFAC-MDP	Douala - Cameroun	COMIFAC-France
22-25	Réunion de la convention sur les espèces migratrices (CMS) « to Identify and Elaborate an Option for International Cooperation on African-Eurasian Migratory Raptors »	Loch Lomond, Scotland	UK, UAE, CMS, UNEP
22-24	20ème colloque de la Société Francophone de Primatologie (SFDP)	Paris - MNHN	France (MAEE-MEDAD)
22-24	1ère réunion des Etats concernés par l'accord de Ngagi sur les Gorilles (CMS-PNUE)	Paris - MNHN	France (MAEE-MEDAD)
25	1ère réunion des donateurs du Projet pour la survie des Grands Singes (GRASP-UNESCO-PNUE)	Paris - MNHN	France (MAEE-MEDAD)
25	Ateliers PFBC sur 1) le renforcement des capacités et la formation, 2) l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale Atelier 3) l'investissement privé dans la conservation des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo	Paris-MNHN	France (MAEE-MEDAD)
26	5ème réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)	Paris - MNHN	France (MAEE-MEDAD)
<b>Novembre 2007</b>			
01-02	2ème réunion préparatoire à la 6ème CEFDHAC	Libreville - Gabon	
05-07	Atelier d'harmonisation et de validation de la proposition de loi modèle sur les PFNL en Afrique Centrale	Douala - Cameroun	FAO - GTZ
08-09	Atelier GTBAC CDB pré 6ème réunion APA (lignes directrices CDB et TDR NBSAP/DSRP et rév. feuille de route)	Douala	COMIFAC
05-10	43ème session du Conseil de l'OIBT	Yokohama - Japon	OIBT
11-16	Forum ATIBT	Belem, Brésil	ATIBT
14-15	Carbon Markets Africa 2007	Cape Town Afrique du Sud	Green Power Conferences
20-22	6ème Conférence de la CEFDHAC	Libreville (Gabon)	SE/COMIFAC/UICN
26	Réunion préparation COP13 - Pt focaux climat COMIFAC	Paris	ONFi / CIRAD
<b>Décembre 2007</b>			
03-14	13ème COP Convention climat et 3ème MOP du protocole de Kyoto	Bali, Indonésie	
<b>Janvier 2008</b>			
A préciser	Conférence sur l'environnement et sur l'ONUE	San José, Costa Rica	
21-25	6ème réunion du groupe APA -CDB	Montréal Canada	CDB
<b>Février 2008</b>			
A préciser	Atelier stratégie sous-régionale NBSAP/DSRP - restitution étude	Douala	COMIFAC
11-15	2ème réunion du groupe aires protégées de la CDB	Rome -FAO	CDB
18-22	13ème réunion de l'organe subsidiaire scientifique de la CDB	Rome -FAO	CDB



# INTERVIEW DU MINISTRE

ELVIS NGOLLE NGOLLE

**Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun,  
Président en exercice de la CEFDHAC**



**Monsieur le Ministre, pourquoi s'est-il avéré nécessaire de procéder à la réforme de la CEFDHAC ?**

La CEFDHAC (Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale) est un forum sous-régional d'échanges et de concertation mis en place en 1996 et, regroupant tous les acteurs du secteur forestier. Depuis sa mise en place, la CEFDHAC est sujette à des difficultés d'ordre juridique, financier, organisationnel et fonctionnel et ce, malgré les efforts des parties prenantes. Il en a résulté un manque de dynamisme qui pourrait aussi s'expliquer par l'absence d'une définition claire des mandats des uns et des autres. Tout cela a rendu la réforme de l'institution inévitable.

**Dans quel contexte cette réforme est-elle intervenue et, quels en sont les éléments clés ?**

Je viens de vous situer le contexte de la réforme. Peut-être faudrait-il juste ajouter que la réforme de la CEFDHAC est intervenue par décision N°0059/PDT/CEFDHAC de son Président en exercice, datée du 13 février 2006. A la faveur de cette décision, un Comité Technique chargé de procéder à des réformes destinées au renforcement opérationnel de l'institution a été créé.

La réforme de la CEFDHAC intervient également dans un contexte marqué par d'importants bouleversements au sein de la COMIFAC qui a lancé une vaste campagne de redynamisation de ses organisations sous-régionales partenaires au rang desquelles, la CEFDHAC.

Les éléments clés de cette réforme sont notamment :

- La mise en place de mécanismes novateurs de fonctionnement de la CEFDHAC tant au niveau régional que national ;
- Le renforcement des capacités et la clarification des rôles des nouvelles structures à mettre en place au niveau national.

**Quels sont les perspectives et les enjeux de la CEFDHAC réformée dans le paysage institutionnel sous-régional ?**

Si les projets de texte en gestation sont adoptés au cours de la prochaine conférence de Libreville, le rôle de la CEFDHAC restera le même à savoir, « **gérer les processus de concertation au sein du forum sous-régional, des Fora nationaux et de leurs commissions spécialisées** » sur les problématiques liées à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Les enjeux et les perspectives de la nouvelle CEFDHAC sont :

Sur le plan technique, de veiller à une meilleure implication de tous les acteurs du secteur forêt en Afrique Centrale par le biais de l'organisation de débats politiques et techniques à travers les fora nationaux et sous-régionaux.

Sur le plan institutionnel, de se positionner vis-à-vis des autres organisations et/ou instances intervenant dans la gestion durable des forêts en Afrique Centrale.

Sur le plan organisationnel et fonctionnel, de disposer de tous les moyens nécessaires et utiles à son fonctionnement.

**Pensez-vous que cette réforme pourrait intégrer suffisamment l'esprit du Traité COMIFAC pour que la CEFDHAC soit en mesure de jouer véritablement le rôle qui est le sien ?**

La réponse à cette question est assurément oui. En effet, le Traité de la COMIFAC en son article 18 confère à la CEFDHAC la responsabilité de la gestion des processus de concertation au sein du Forum sous-régional, des Fora nationaux et de leurs commissions spécialisées.

Ainsi, au niveau sous-régional, la nouvelle CEFDHAC en tant que forum de débats et de propositions devra désormais se référer à deux instances politiques et décisionnelles de la COMIFAC que sont le Sommet des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres. Ces deux instances recevront des suggestions et propositions issues des organes de la CEFDHAC à savoir :

- Le Forum sous-régional;
- Le Comité de pilotage sous-régional;
- La Facilitation sous-régionale.

Les Fora nationaux quant à eux, seront des instances d'échanges, de débats et de propositions au niveau de chaque pays.

**Qu'attendez-vous des partenaires au développement dans cette dynamique sous-régionale impulsée par la COMIFAC ?**

Nos bailleurs de fonds ont le devoir d'accompagner les dynamiques en cours notamment le processus de Brazzaville par lequel les peuples de la sous-région s'impliquent dans la gestion durable et bénéfique des forêts du bassin du Congo.

J'attends donc des partenaires qu'ils acceptent cette réforme et participent à son aboutissement, que les institutions sectorielles sous-régionales et l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques jouent à fond le levier de l'intégration pour une harmonisation véritable des politiques sous-régionales et une meilleure protection de la biodiversité.

La CEFDHAC doit être le levier par lequel notre sous-région entend faire participer le plus grand nombre d'acteurs, pas seulement les bailleurs de fonds, mais l'ensemble de tous acteurs concernés par la gestion écologiquement viable de nos forêts.

*Propos recueillis par Marie-Madeleine BASSALANG*

*Secrétariat Exécutif de la COMIFAC*



*Directeur de Publication*

*Jonas NAGAHUEDI*

*SE COMIFAC*

*Rédacteur en chef*

*Raymond NDOMBA NGOYE*

*SEA COMIFAC*

*Equipe de Rédaction*

*Martin TADOUM*

*Marie Madelaine BASSALANG*

*Cl. M. FALKENBERG*

*Thierry LIABASTRE*

*Samuel MAKON*

*Aurélie GHYSELS*

*Infographie et Maquette*

*JMN CONSULTANT*

*Impression*

*Colorix 22 21 95 47*